

N° CG 2007/I-5e/05  
Séance du 15 DEC. 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 DEC. 2006

### BUDGET PRIMITIF 2007 PROJET POUR LE HAUT-RHIN GESTION DES GENDARMERIES DEPARTEMENTALES

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I-5e/01 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU les avis de la Commission de l'Administration Générale du 23 novembre 2006 et des Commissions Réunies du 12 décembre 2006,

APRES EN AVOIR DELIBERE

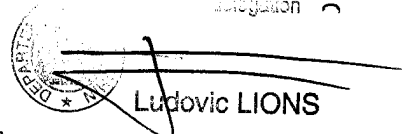
Décide qu'il y a lieu :

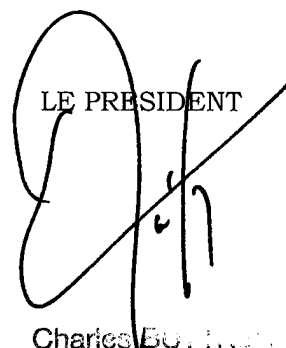
- ❖ d'abandonner la gestion et l'entretien des casernements de gendarmeries, ainsi que la construction de nouvelles, à l'exception des 4 réalisations déjà programmées (DANNEMARIE, WITTELSHEIM, ROUFFACH et MUNSTER)
- ❖ de consulter le service des Domaines sur le montant du loyer à retenir dans le cadre de l'emphytéose ;
- ❖ de donner délégation à la Commission Permanente pour concrétiser cette décision par la passation de baux emphytéotiques d'une part, pour les 20 gendarmeries du parc départemental existant et, d'autre part, dans le cadre du transfert ultérieur des 4 nouvelles gendarmeries programmées, ou bien de la vente des biens précités le cas échéant.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet 18 DEC 2006  
Publié 29 DEC 2006  
Pour le Conseil Général  
délégation

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

  
Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT  
  
Charles BOUQUIN